



**En 2018, le Parc des Monts d'Ardèche accompagne les associations, les communes et communautés de communes pour concrétiser des projets novateurs et expérimentaux. 9 thèmes, sur lesquels le Parc propose de vous accompagner :**

- Gérez l'affichage publicitaire et installez une signalétique d'information locale
- Élaborez un diagnostic culturel intercommunal
- Rénovez vos terrasses et calades en pierre sèche
- Soutenez les projets scolaires et permettez aux enfants de découvrir notre territoire
- Renouveler la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et musées du Parc
- Programmez le « Cinéma au village »
- Proposez le Stop organisé Vallées en Stop sur votre communauté de communes
- Sensibilisez à l'extinction de l'éclairage public
- Accueillez les expositions du Parc



## **Gérez l'affichage publicitaire et installez une Signalétique d'Information Locale (SIL)**

### **CAHIER DES CHARGES**

#### **Contexte**

Les dispositions réglementaires concernant l'affichage publicitaire et la signalétique ont été fortement modifiées à travers la mise en œuvre des dispositions de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

L'évolution de la réglementation notamment celle concernant les pré-enseignes a un impact important : en effet, depuis le 13 juillet 2015, le nombre d'activités pouvant bénéficier de pré-enseignes le long des routes a été fortement restreint. Afin de proposer une alternative, les collectivités locales peuvent les remplacer par des dispositifs de Signalétique d'Information Locale (SIL).

Dans ce cadre, la charte signalétique des Monts d'Ardèche a été élaborée afin de concilier le développement des activités économiques du territoire du Parc et la valorisation du cadre de vie. Elle rappelle ainsi la réglementation en matière d'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseignes et propose la mise en place d'une SIL reconnaissable par une identité graphique propre au Parc des Monts d'Ardèche.

## Objet :

Le présent « Coup de pouce » vise à accompagner les communes et communautés de communes dans des démarches qualitatives en matière d'affichage publicitaire (publicité, enseignes, pré-enseignes) et de signalétique d'information locale pour répondre aux enjeux de développement économique et préservation/valorisation des paysages.

Ce « Coup de pouce » vise en l'attribution d'une aide en faveur de :

- ▶ la réalisation de diagnostics préalables à la mise en place d'une signalétique d'information locale ;
- ▶ l'élaboration de règlements locaux de publicité ;
- ▶ la mise en place de dispositifs de SIL (Signalétique d'Information Locale) réalisés conformément aux dispositions de la charte signalétique du Parc.

## Les bénéficiaires

Les **communes et Communautés de communes** du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche n'ayant pas encore bénéficié d'un Coup de Pousse SIL.

## Les conditions d'intervention

Le Parc naturel régional accompagnera les communes ou communautés de communes dans la réalisation d'un projet de signalétique répondant aux principes suivants :

### 1) Diagnostic ou règlement de publicité

Le projet devra :

- être élaboré en concertation avec les habitants, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels ;
- intégrer les préconisations contenues dans la charte signalétique du Parc (format, lieu d'implantation, matériau, couleur, etc.).

### 2) Signalétique d'Information Locale

Le projet devra :

- être élaboré en concertation avec les habitants, les acteurs économiques, les gestionnaires des routes ;
- permettre la suppression de dispositifs illégaux ou obsolètes ;
- être exemplaire en matière d'intégration paysagère (choix des matériaux, couleur, etc.)
- faire appel dans la mesure du possible aux savoir-faire locaux.

### 3) L'engagements de la collectivité :

La collectivité s'engage à :

- informer et associer les habitants et les acteurs économiques de la démarche en cours ;
- appliquer la Charte signalétique du Parc et faire supprimer l'affichage publicitaire illégal ;
- associer le Parc aux différentes étapes du projet et, avant la décision de réalisation d'un équipement de signalétique ou l'arrêt d'un règlement de publicité, solliciter le Parc pour avis.
- assurer l'entretien de l'ensemble des dispositifs, leur mise à jour et leur remplacement en cas de détérioration.

## Les modalités d'interventions

### Eligibilité des dépenses :

Les dépenses **d'investissement** éligibles sont :

- les prestations de diagnostics préalables à la mise en place d'une signalétique d'information locale (schéma de jalonnement par exemple) ;

- les prestations relatives à la mise en place de règlements locaux de publicité ;
- les équipements de signalétique.

Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

Taux indicatif : aide à hauteur de 50 % dans la limite de 3000 euros HT d'aide par projet.

## Les étapes à suivre

Les opérations se dérouleront durant la période 2018-2019.

❶ La commune ou communauté de communes adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le **formulaire de déclaration d'intention (C.f. dossier joint Etape 1) avant le 23 mars 2018**

❷ Le Parc étudie l'éligibilité du projet sur la base du descriptif du projet. Un temps d'échange technique est programmé. Les dossiers éligibles sont classés au regard des critères suivants :

- **la présence d'un référent au sein du Conseil municipal ou communautaire désigné pour suivre le dossier durant toute sa durée**
- **la maturité du projet**
- **les porteurs de projet ne doivent jamais avoir bénéficié des coups de pouce Signalétique d'Information Locale du Parc**

❸ Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé lors du bureau syndical du Parc du **mois d'avril 2018**. La commune ou la communauté de communes accepte le principe de la démarche et sollicite l'aide financière du Parc pour leur réalisation. Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention.

❹ La commune ou communauté de communes envoie au Parc un **dossier de demande de subvention complet avant le 29 juin 2018 (C.f. dossier joint Etape 2)**. Le dossier de demande de subvention sera déposé par le Parc auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

❺ Les commandes et travaux ne peuvent démarrer qu'à réception d'un accusé de réception du dossier complet de demande de subvention par la Région, sous réserve de l'obtention définitive de la subvention par la Région.

❻ Un accompagnement technique du Parc est prévu durant toute l'opération (comité de pilotage organisé par la collectivité). **Le Parc est sollicité pour avis avant le BAT signalétique** (Bon à tirer) ou arrêt du projet de règlement de publicité. Le projet de **BAT envoyé par les fournisseurs sera également soumis pour avis au PNR**.

## Contact

A tout moment vous pouvez contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pouce. Il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

Fabrice FIGUIERE - [ffiguere@pnrma.fr](mailto:ffiguere@pnrma.fr)

Tél : 04.75.36.38.79 / Portable : 06.19.21.68.26.

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC



## ETAPE 1

### FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION Pour la réalisation d'un projet de maîtrise de l'affichage publicitaire et de signalétique

**A renvoyer avant le 23 mars 2018**

<i>CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE</i>	
N° d'ordre	DATE DE RECEPTION
Référence et intitulé de l'action :	

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

<input type="checkbox"/> COMMUNES	
<input type="checkbox"/> COMMUNAUTE DE COMMUNES DE :	
REPRESENTEE PAR :	
Téléphone / fax	
Courriel	

**DESCRIPTION DU PROJET**

<b>Contexte du projet</b>	
<b>Finalités du projet :</b>	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>	
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation</b>	Début : Fin :

## COUTS PREVISIONNEL

Nature des dépenses	Montant total des travaux TTC
Nature des recettes	Montant par financement
	<hr/> <hr/>

**Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

### Contacts

Fabrice FIGUIERE - [ffiguere@pnrma.fr](mailto:ffiguere@pnrma.fr)  
Tél : 04.75.36.38.79 / Portable : 06.19.21.68.26.  
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche  
50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC



## ETAPE 2

### DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR **avant le 29 juin**  
(sous réserve de la validation de votre dossier par le Parc des Monts  
d'Ardèche – décision en avril 2018)

Courrier de demande de subvention <b>signé</b>	Annexe 1
Plan de financement <b>signé</b>	Annexe 2
Calendrier de réalisation	
N°Siret	
Fiche descriptive	Annexe 3
Attestation de non commencement de travaux <b>signée</b>	Annexe 4
Attestation de régime TVA de la structure <b>signée</b>	Annexe 5
Attestation régime TVA de l'action : <b>signée</b>	Annexe 6
Devis précis correspondant aux montants du plan de financement	
RIB : relevé d'identité bancaire	
Délibération approuvant l'action et son plan de financement comportant visa de la Sous-Préfecture <b>signée</b>	

#### Points de vigilance :

Constitution du dossier :

- Tout dossier incomplet ne pourra être instruit par le Parc
- Vérifier la cohérence des pièces : Elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet
- les devis doivent correspondre au plan de financement, chaque prévision de dépense inscrite au budget doit être justifiée par un devis
- le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans la délibération, le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.

Respect du calendrier :

- Les dossiers complets doivent être transmis au Parc avant le **29 juin 2018 date limite**, à défaut la demande de financement auprès de la Région ne pourra pas être effectuée.
- Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région
- **La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution de la subvention.**

Lieu, date

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction du Tourisme, de la Montagne et des Parcs  
A l'attention de Frédéric GIRARD

1, esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69 269 LYON Cedex

**OBJET : COUP DE POUSSE « GEREZ L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET INSTALLEZ UNE  
SIGNALETIQUE D’INFORMATION LOCALE (SIL) »**

Dossier porté par « **Porteur de projet** »

Dossier suivi au PNR par : Fabrice FIGUIERE

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération « Gérer l'affichage publicitaire et installer une Signalétique d'Information Locale (SIL) » pour un montant **de XXX € HT** dans le cadre du Coup de pouce du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pour un budget total de **XXX € HT**.

Vous trouverez le dossier technique joint dans Contranet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

**Prénom Nom**  
**Fonction**



PLAN DE FINANCEMENT  
CALENDRIER ET N°SIRET

**OBJET : COUP DE POUSSE « GERER L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET  
INSTALLER UNE SIGNALÉTIQUE D’INFORMATION LOCALE (SIL) »**

Dossier porté par :

Dossier suivi au PNR par : Fabrice FIGUIERE

**Plan de financement :**  
**Dépenses d’investissement**  
**HT ou TTC (rayer la mention inutile) \***

Dépenses		%	Recettes	Montant	%
Total		100%	Total		100%

**\*les porteurs de projets récupérant la TVA ou le FCTVA doivent établir un plan de financement HT, si la TVA et le FCTVA ne sont pas récupérés, le plan de financement est TTC.**

**Calendrier :**

Date de début de l’action prévue : .....

Date de fin de l’action prévue : .....

**Numéro SIRET :** .....

Date et signature

Prénom Nom  
Fonction

## FICHE DESCRIPTIVE

**OBJET : COUP DE POUSSE « GERER L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET  
INSTALLER UNE SIGNALÉTIQUE D’INFORMATION LOCALE (SIL) »**

Dossier porté par :

Dossier suivi au PNR par : Fabrice FIGUIERE

**« GERER L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET INSTALLER UNE SIGNALÉTIQUE  
D’INFORMATION LOCALE (SIL) »**

<b>Contexte</b>	
<b>Objectifs</b>	
<b>Descriptif</b>	

ATTESTATION de non commencement de travaux

Je soussigné(e), « Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure » atteste que l'action « Gérer l'affichage publicitaire et installer une Signalétique d'Information Locale (SIL) » n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A lieu, date  
Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION du regime tva de la structure porteuse du projet

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :

*Cochez la case correspondante*

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**  
Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**

**ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION**

Je soussigné(e), **nom, prénom**, atteste sur l'honneur que l'opération **nom de l'opération** dans le cadre du coup pousse « Gérer l'affichage publicitaire et installer une Signalétique d'Information Locale (SIL) » répond aux critères suivants :

*Cochez la mention correspondante :*

**Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA**

- Est assujettie à la TVA                       n'est pas assujettie à la TVA

**Imputation comptable de l'opération**

- Inscrit cette action en section investissement  
 Inscrit cette action en section fonctionnement

**Situation de la collectivité au regard du FCTVA**

- Relève du FCTVA                                       ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)  
 Toutes Taxes Comprises (TTC)

A **lieu, date**  
Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**